

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 24 avril 2024, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller Roland Vallée, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 :30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2024-04-106

DEMANDE DE PARTICIPATION MUNICIPALE – CAMP DE JOUR BELLEFEUILLE

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la participation financière de la Municipalité pour les enfants résidant à Sainte-Thérèse-de-Gaspé et participant aux camps de jour de Cap-d'Espoir et de la base de plein air Bellefeuille à l'été 2024, au montant de 30 \$ par enfant par semaine, pour un maximum de 8 semaines, en s'appropriant au surplus le total de la contribution.

2024-04-107

APPROBATION DES DÉPENSES ADMISSIBLES – PAVL- ERL

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve le rapport des dépenses encourues admissibles sur les routes locales de niveau 1 et 2 pour l'année financière 2022, tel que déposé par la directrice générale. En ce qui concerne la voirie : 71.57 % des dépenses, pour un montant de 88 630.99 \$; alors que pour l'enlèvement de la neige : 75.47 % des dépenses, pour un montant de 184 879.91 \$.

2024-04-108

JARDINS ET COMPOSTE SAISON 2024

CONSIDÉRANT QUE le projet des jardins a connu un énorme succès les années passées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reconduire le projet des jardins pour l'été 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Rocher-Percé et le Réseau de développement social Rocher-Percé ne contribuent plus financièrement au projet Pouce Vert ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de plus ou moins 2 000 \$ pour l'achat et la livraison du compost ainsi que la location d'un rotoculteur pour les citoyens qui désirent faire l'aménagement d'un nouveau jardin d'une dimension maximale de 20 X 20 pieds.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

2024-04-109

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 50 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »